



Tunisie

Renforcer l'écosystème de financement en réponse au COVID

GARANTIES ADDITIONNELLES POUR LES SOCIÉTÉS AFFECTÉES PAR LA CRISE DE LA COVID19

OBJECTIF

Garantir les crédits entreprises des débiteurs fragilisés par la crise en vue de maintenir leur activité

PARTENAIRES



MISE EN OEUVRE

Ministère des Finances, banques et la société tunisienne de garantie (SOTUGAR)

GROUPE CIBLE

PME en Tunisie

CONTEXTE / ENJEUX

Le mécanisme de garantie des prêts accordés par les banques aux entreprises touchées par la pandémie est initié par le Ministère des Finances, la Banque Centrale de Tunisie (BCT), l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Institutions Financières (APTBEF) et la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR). La SOTUGAR est une société anonyme d'intérêt public qui renforce le développement et la promotion des PME en création, extension et restructuration.

Créée en juin 2003, la SOTUGAR est placée sous la tutelle du Ministère des Finances, est dotée d'une autonomie financière, son capital social étant détenu à 37% par l'État et à 63% par les banques.

La convention entre le Ministère des Finances et la SOTUGAR fixant les modalités du mécanisme de garantie des crédits contribue à la mise en oeuvre des dispositions de l'article 11 du décret-loi 2020-06. Le mécanisme a été créé pour garantir les crédits accordés par les banques au profit des entreprises dont l'activité est affectée par les répercussions du COVID19.

Les critères de définition des entreprises dont l'activité est affectée par les répercussions de la propagation du COVID19 ont été fixés par les dispositions du décret gouvernemental n ° 2020-308 du 8 mai 2020.

DESCRIPTION

Une entreprise est considérée comme affectée si elle enregistre une baisse d'au moins -25% de son chiffre d'affaires en mars 2020 (sur un an), ou de 40% en avril 2020 (sur un an). La garantie de l'Etat s'élèvera à 70-90% du montant total du crédit.

Les banques participantes doivent proposer un taux qui ne dépasse le taux mensuel moyen du marché monétaire + 1,75%, une commission de garantie de 1% du montant du crédit accordé étant à la charge de l'entreprise.





BUDGET

1,5 TND

DEMARRAGE

04-05-2020 jusqu'au: 31-12-2020

CATÉGORIE

MSME Financing

MOTS-CLÉS

Coordination; Policies; Senior loans; MSME financing;

RÉF. TFIN03

Seules les entreprises du secteur privé qui ne peuvent pas obtenir de crédit bancaire peuvent bénéficier de cette mesure, le but de cette mesure étant de maintenir les activités commerciales, et en particulier le secteur du tourisme.

Les entreprises doivent s'engager à maintenir les emplois permanents ou à durée déterminée à la date de l'entrée en vigueur du décret-loi n ° 2020-6 du 16 avril 2020, dans la limite de la durée résiduelle du contrat de travail sauf exceptions (décret-loi n ° 2020-2 du 14 avril 2020).

Les entreprises doivent avoir soumis toutes leurs déclarations fiscales dont la date limite est fin février 2020. La Sotugar a organisé des formations pour les banques afin de faciliter l'utilisation de la nouvelle facilité.

POINTS D'INTERET

- La capacité de la Sotugar à accompagner le financement des PME est renforcée grâce à un effort commun public-privé.
- L'initiative répond de manière immédiate aux besoins de liquidité des entreprises et contribue à la gestion des risques par les banques.
- L'actionariat constitué de plusieurs banques facilite la distribution des garanties.
- La SOTUGAR contribuant à la stabilité financière et sociale par la continuité de l'activité économique et sociales des PME.

OUTILS / RESSOURCES

[Critères d'éligibilité](#)

[Formation des banques](#)

[mecanisme de garantie des credits de gestion quels credits sont eligibles](#)

